

ENREGISTREMENT DES GARANTIES

Garanties limitées



Idéal Cargo offre une garantie à vie limitée à l'acheteur initial seulement contre la corrosion du châssis résultant de la perforation et de la dégradation provenant de l'intérieur du recouvrement galvanique. Cette garantie couvre les matériaux et la main d'œuvre. Exclusions de la garantie à vie : toute éraflure superficielle à la remorque causée par une utilisation abusive ou par l'incidence de situations non naturelles (ex. : accident, accrochage, choc, modification de la structure, utilisation fréquente de routes de gravier) provoquant une corrosion.



Idéal Cargo offre une garantie de 10 ans limitée sur les bris de structure sur tous les modèles ayant un PNBV-GVWR égal ou de moins de 4500kg (ou essieux TA3 et moins). Idéal Cargo offre une garantie de 1 an sur ses modèles ayant un PNBV-GVWE de plus de 4500kg (ou essieux TA4 et plus). Si la remorque est tirée par un tracteur de van (2 essieux arrières et plus), la structure n'est pas garantie. Cette garantie couvre les matériaux et la main-d'œuvre. Exclusions : Toutes utilisations abusives, par l'avènement de situations non naturelles ou par le manque ou le non-respect des points d'entretien de votre remorque provoquant une usure anormale prématurée (Ex : accident, accrochage, choc, modification de la remorque, changement d'essieux, accumulation de neige sur le toit).



Idéal Cargo offre une garantie limitée de 5 ans à l'acheteur initial seulement contre toutes les infiltrations d'eau par le toit sur tous ses modèles. Cette garantie couvre les matériaux et la main d'œuvre. Exclusions : toutes utilisations abusives ou incidences de situations non naturelles (ex. : accident, accrochage, choc, modification de la remorque) provoquant une usure anormale et prématurée.



Idéal Cargo offre une garantie de 3 ans couvrant tous les défauts de fabrication reliés à la délamination des murs (panneaux en biocomposite GreenEdge) intérieurs et extérieurs de la remorque. La garantie couvre aussi la décoloration prématurée des panneaux. Exclusions : Toute utilisation abusive ou par l'avènement de situations non naturelles (ex : accident, choc, usure de la roche ou sable, modification de la remorque) provoquant une usure anormale prématurée.

Toutes les garanties stipulées précédemment sont transférables à condition d'utiliser le document à cet effet (TRANSFERT DE GARANTIES). Pour le transfert de garanties, veuillez faire la demande à votre concessionnaire. Tous les transferts de garanties doivent être autorisés par Idéal Cargo. Les garanties seront honorées seulement si la réparation est autorisée par Idéal Cargo et effectuée chez un concessionnaire autorisé par Idéal Cargo. En contrepartie, si une réparation est effectuée ailleurs que chez un concessionnaire autorisé par Idéal Cargo, les garanties ne s'appliquent pas.

Tous les frais de remplacement de lettrage, frais de service, frais de remorquage ou frais de transport sont la responsabilité de l'acheteur et ne sont pas payés par Idéal Cargo et ses concessionnaires autorisés. Aussi, les pertes de temps, inconvénients divers, pertes d'usage de la remorque, frais de location ou de substitution d'équipement, pertes de revenus ou autres pertes commerciales ne sont pas couverts par les garanties. Les présentes garanties ne s'appliquent pas si le produit a été l'objet d'un usage abusif, de dépassement de charge autorisée ou de négligence de l'entretien.

NO DE SÉRIE # : _____ MODÈLE : _____

NOM DU DÉPOSITAIRE : _____ DATE D'ACHAT : _____

COORDONNÉES DU CLIENT :

NOM DU CLIENT : _____ MODÈLE : _____

ADRESSE : _____ DATE D'ACHAT : _____

INTENTION DE L'USAGE DE LA REMORQUE (AVEC PRÉCISION)

J'ai lu les garanties mentionnées ci-haut et j'en comprends la portée.

Pour valider vos garanties, retournez le présent formulaire dans les quinze (15) jours suivant la date d'achat. **Télécopieur** : 819 353-3359 | **Courriel** : service@idealcargo.ca

SIGNATURE : _____ DATE : _____ / _____ / _____

CLIENT

ANNEXE – GARANTIES IDÉAL CARGO

ENTRETIEN DE LA REMORQUE

Afin de guider le client vers un entretien optimal de sa remorque, Idéal Cargo demande à ses concessionnaires d'offrir une tournée d'inspection et d'entretien en 15 points à chacun des clients qui se procurent une remorque Idéal Cargo.

Cette procédure a pour but d'éviter au maximum les demandes de garantie refusées pour cause d'un entretien négligé de la remorque. Entretien convenablement sa remorque est un investissement judicieux et durable pour le client.

INSPECTION OBLIGATOIRE POUR LA GARANTIE 1 AN LIMITÉE SUR LES ESSIEUX, PNEUS ET COUSSINETS DES ROUES.

Idéal Cargo offre une garantie sur les pneus, les essieux et les coussinets de roues (bearing) de 1 an limitée à condition qu'une visite d'inspection ait été effectuée chez votre concessionnaire initial, celui qui vous a vendu la remorque sinon des frais vont s'appliquer, dans un délai de 30 jours après la prise de possession de votre remorque afin de vérifier l'état des composantes. Cette inspection est obligatoire pour préserver votre garantie de 1 an limitée. Vous devez fournir une preuve d'inspection remplie/autorisée par votre concessionnaire. Ce formulaire sera complété et vous sera remis par votre concessionnaire à titre de preuve d'inspection pour assurer la validité de la garantie.

Initiales du client :

Voici l'entretien à effectuer sur les remorques pour conserver l'intégralité des protections relatives aux garanties Idéal Cargo :

1. Graisser les coussinets des roues (bearing) obligatoirement tous les 5 000 kilomètres et vérifier si les roulements à billes sont ajustés ;
2. Ajuster les bandes des freins obligatoirement tous les 5 000 kilomètres ;
3. Vérifier si la main d'accouplement est bien attachée à la boule de la remorque et s'assurer qu'elles sont de mêmes dimensions ;
4. Vérifier si tous les chapeaux de moyeux sont toujours en place ;
5. Vérifier si les chaînes de sécurité sont croisées sous le pôle et attachées au véhicule ;
6. Vérifier si toutes les lumières fonctionnent adéquatement ;
7. Nettoyer la remorque avec du savon et de l'eau et non pas avec un produit corrosif ;
8. S'assurer que la pression d'air des pneus est telle que recommandée par le fabricant ;
9. La vérification des boulons de roues doit être faite par le client après la 1^{ère} utilisation (bien serrer avec une clé dynamométrique 100Lbs/Ft) ;
10. Graisser le vérin 3 fois par année (garantie 3 mois par le fabricant) ;
11. S'assurer que le chargement est bien réparti sur le plancher de la remorque ;
12. S'assurer que l'avant et l'arrière de la remorque soient au même niveau du sol lorsque la remorque est attachée au véhicule ;
13. Toujours bien déneiger la remorque en hiver. Les bris occasionnés par l'accumulation de neige ne sont pas couverts par les garanties ;
14. Toujours bien déneiger les véhicules motorisés si la remorque sert d'entreposage afin d'éviter la condensation excessive ;
15. Si la remorque est tirée par un tracteur de van (2 essieux arrières et plus), la structure n'est pas garantie.

N.B. : TOUT CE QUI RELÈVE DE LA VÉRIFICATION ET DE L'ENTRETIEN NORMAL N'EST PAS COUVERT PAR LES GARANTIES

J'ai effectué une vérification des 15 points mentionnés ici-haut en compagnie du responsable des livraisons (représentant, mécanicien, agent de service) chez mon concessionnaire avant de prendre possession de ma remorque. J'ai bien lu le document et j'ai bien compris les mesures à prendre pour bien entretenir ma remorque.

MODÈLE : _____ SIGNATURE DU CONCESSIONNAIRE : _____

NO. SÉRIE : _____ SIGNATURE DU CLIENT : _____

DATE : _____ / _____ / _____

DEMANDE DE TRANSFERT GARANTIES IDÉAL CARGO

NUMÉRO DE FACTURE _____ DATE DE DEMANDE DE TRANSFERT _____

MODÈLE _____ COULEUR _____ ANNÉE _____ NUMÉRO DE SÉRIE _____

TRANSFERT DE : _____

TRANSFERT À : _____

NOM _____

NOM _____

ADRESSE _____

ADRESSE _____

VILLE / PROVINCE / CODE POSTAL _____

VILLE / PROVINCE / CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE _____

TÉLÉPHONE TRAVAIL _____

() _____

() _____

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE _____

TÉLÉPHONE TRAVAIL _____

() _____

() _____

COURRIEL _____

COURRIEL _____

CONCESSIONNAIRE ÉMETTEUR ORIGINAL _____

CONCESSIONNAIRE ÉMETTEUR DU TRANSFERT _____

CLAUSES IMPORTANTES :

1. Le contrat peut être transféré qu'une seule fois durant le terme de la couverture ;
2. La couverture ne prendra pas effet sans l'approbation écrite d'Idéal Cargo ;
3. Un paiement de 100\$ (+ taxes applicables) sera facturé au concessionnaire ;
4. Une copie de la facture de la 1^{ère} vente ou celle du changement de garanties doit être jointe à la demande ;
5. Une série de photos doit être jointe à la demande pour approbation.

- 4 photos extérieures (4 faces de la remorque) ;
- 1 photo intérieure ;
- 1 photo de la structure sous le plancher ;
- 1 photo timon ;
- 1 photo des travers (crossmembers) ;
- 1 photo des braquets d'acier.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec notre service de pièces et garanties aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 819 353-3350 | Courriel : service@idealcargo.ca

Siège social d'Idéal Cargo : 2245 QC-161, Saint-Valère (Québec) GOP 1M0

Par la présente, le concessionnaire approuve les termes et conditions décrites dans le contrat de transfert de garanties, incluant, sans toutefois s'y limiter, l'utilisation de renseignements personnels.

SIGNATURE DU CONCESSIONNAIRE

DATE

SIGNATURE IDÉAL CARGO

DATE